Paris, 7 janvier 2019

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : MERCI !

Une nouvelle fois, les salariés de BPCE ont fait confiance à l 'UNSA pour les représenter. Avec un ***taux de représentativité de 51,18%*** *l'UNSA reste en mesure de signer seule un accord d'entreprise ou à l'inverse de faire barrage à un accord qu'elle estimerait contraire à l'intérêt des salariés de BPCE. Et avec* ***14 sièges sur 24****, l'UNSA BPCE garde une large majorité au Comité Social et Economique (la nouvelle instance qui remplace le CE, le CHSCT et les délégués du personnel). Nous continuerons donc à gérer les activités sociales et culturelles du CSE dans l'intérêt de tous.*

VOS NOUVEAUX REPRESENTANTS UNSA BPCE (titulaires)

Catalin ALDEA (SEF - Sequana) – Commission politique sociale	**01 58 32 85 36**
Anne Marie BRUIN (Finance & Stratégie - Avant Seine) – Secrétaire adjointe du CSE	**4 32 91**
Françoise DURIN (BPA Avant Seine) Commission santé sécurité conditions de travail	**4 34 03**
Céline GEMAYEL (SIEO – Malraux) – Commission politique sociale	**4 36 84**
Anthony GENEST (SEF – Caen)	**02 31 45 10 42**
Didier GIRAUD (Avant Seine) – Secrétaire du CSE	**3 66 08**
Tinah LAÏS (SEF – Caen)	**02 31 45 19 19**
Anne LATTY (DRH Groupe – Avant Seine) – Commission économique - référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes	**4 37 26**
Jean-Louis LE MOUELLIC (BPA – Avant Seine) – Secrétaire de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail	**4 70 00**
Mehand MOBAREK (BPA – Avant Seine) – Trésorier du CSE	**4 32 66**
Myriam POUECH (Secrétariat Général Groupe – Odyssée)	**4 57 30**
Pascal REAULT (SIEO – Malraux) – Commission économique	**4 45 30**
Frederick TREANGLE (SEF – Caen) – Commission santé sécurité conditions de travail	**02 31 45 10 27**
Carole WILLIAMS	**3 60 99**

VOS NOUVEAUX REPRESENTANTS UNSA BPCE (suppléants)

Lionel ANFRY (Avant-Seine)	**3 69 65**
Michèle BACHMANN	**4 44 78**
Christian DUPUY (SEF – Caen)	**02 31 45 19 46**
Gaëlle GROUT (SEF – Caen) – Commission santé Sécurité et conditions de travail	**02 31 45 83 56**
Eléonore HANDFUS (SEF – Nantes)	**02 28 03 70 45**
Alix LECOUVEY-BRAILLE – Commission intéressement	**4 77 74**
Valère LEROUGE (SEF – Nantes) – Commission santé sécurité et conditions de travail	**02 40 38 25 63**
Thierry MBOUTCHOUANG – Commission aide au logement	**4 76 84**
Gérard NAKACH – Commission politique sociale	**4 42 96**
Pierre-Eric RANDRIANARISOA	**4 58 15**
Christelle THEPHAUT – Commission aide au logement	**4 34 11**
Fabrice VOITURIER (SEF – Caen) – Représentant de proximité	**02 31 45 81 77**

IMPORTANT : le projet OPAL entre dans sa phase de réalisation. Si votre poste est directement impacté et si vous êtes sollicité pour une mobilité (interne ou externe), ou bien si vous êtes intéressé par un départ volontaire, contactez un de nos représentants ci-dessus, qui veillera à ce que l'accord GPEC (cf. au verso) soit bien appliqué.

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Didier GIRAUD tél :3 66 08 / Valère LEROUGE tél 02 40 38 25 63 / Sylvie MIGNAULT-BRICOUT tél : 4 44 98 / Mehand MOBAREK tél 4 32 66

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC) : UN ACCORD ENFIN SIGNE !

L'UNSA BPCE le réclamait depuis le lancement fin 2016 du projet de « transformation digitale » ! La direction a attendu le projet OPAL pour répondre à notre demande. En effet, ce projet prévoit un certain nombre de restructurations impliquant des créations et des suppressions de postes au sein de toutes les directions de BPCE SA. Le solde global est positif mais certains collègues devront être réaffectés sur d'autres missions, voire devront rechercher une mobilité. Cet accord GPEC répond à cette problématique.

Pour les séniors (58 ans et plus)…

Un dispositif d'amélioration des conditions de départ en retraite est prévu, sur la base du volontariat : doublement des indemnités de départ, rachat de trimestres, temps partiel de fin de carrière, congé de fin de carrière, accompagnement par un cabinet spécialisé, mécénat de compétences. Il s 'adresse surtout à des personnes dont le départ en retraite était planifié à plus ou moins court terme et ayant au moins 5 ans d'ancienneté groupe.

Pour celles et ceux qui ont un projet…

Un congé de mobilité est prévu pour les salariés ayant au moins 15 ans d'ancienneté BPCE SA (incluant l'ancienneté BFBP et CNCE). Après trois mois de congé de formation, le salarié perçoit une indemnité conventionnelle à laquelle s'ajoutent 6 mois de salaire brut. Ce dispositif est ouvert pour une période et un nombre de personnes volontaires limité à trente.

Mais surtout pour celles et ceux qui resteront !

Les réorganisations sont maintenant présentées en CSE avec les impacts sur les emplois. Un accompagnement spécifique est prévu pour les collègues impactés par OPAL, afin qu'ils puissent conserver leur place au sein de BPCE SA ou du Groupe. La formation et la mobilité constituent les principaux moyens définis par l'accord. Une commission de suivi composée des trois organisations syndicales signataires veillera à la bonne application de cet accord. Les élus UNSA restent à votre disposition.

Le volontariat était une des conditions de signature de l'UNSA BPCE qui n'a pas vocation à inciter nos collègues au départ, notre objectif étant le maintien dans l'emploi. En revanche, nous avons demandé à ce que le volet formation soit le plus efficace possible pour les collègues impactés par OPAL, avec une approche personnalisée tenant des compétences et des capacités de chacun.

Le bureau UNSA BPCE

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Didier GIRAUD tél :3 66 08 / Valère LEROUGE tél 02 40 38 25 63 / Sylvie MIGNAULT-BRICOUT tél : 4 44 98 / Mehand MOBAREK tél 4 32 66